

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni à Paris lors de sa 104<sup>ème</sup> session du 3 juillet 2018, a décidé d'octroyer à la *Biennale de la Langue Française*, une accréditation officielle lui permettant de bénéficier du statut consultatif auprès de la Francophonie.

Ce statut donne notamment à la *Biennale de la Langue Française* le droit d'être consultée sur les réflexions stratégiques, les programmes et les actions de la Francophonie.

A ce titre, Cheryl Toman, présidente de la *Biennale de la Langue Française*, a participé à la XI<sup>e</sup> Conférence des Organisations non gouvernementales (127 OING et ONG) à Erevan (Arménie) du 12 au 14 septembre 2018.